

A&B CONSEIL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 AVENUE LOUIS BREGUET
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
533 398 251 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois avril,
Au siège social,

Le soussigné Sylvain PACAUD, associé unique et gérant de la Société A&B CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 10 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit par simple décision de l'Associé Unique,

Décide :

- de transférer le siège social du 8 AVENUE LOUIS BREGUET, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY au 25 RUE PAULHAN 78140 VELIZY VILLACOUBLAY à compter de ce jour,
- et de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 : siège social

"Le siège social est fixé au 25 rue Paulhan 78140 VELIZY VILLACOUBLAY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Sylvain PACAUD